EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.
Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.
A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 57

MOTION RELATIVE AU PROJET DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Madame Anne COURTILLE, Messieurs Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER ne prennent pas part au vote.

Le Président de la République a pris la décision, sans concertation avec les élus locaux, de supprimer la Taxe Professionnelle. Il prend ainsi l'initiative de rompre le lien social indispensable qui relie les entreprises et les collectivités locales et fait un cadeau illusoire aux entreprises.

Le manque à gagner pour les collectivités locales va mettre les élus dans une situation de plus en plus intenable, contraints de renoncer à des investissements d'intérêt général ou d'en faire payer le prix à la population.

Priver les Collectivités Territoriales de cette ressources amènerait celles-ci soit à réduire leurs services et leurs investissements de manière considérable et à court terme réduire l'emploi, soit à augmenter les impôts sur les ménages et faire payer aux plus modestes les cadeaux faits aux plus riches.

Cette décision, tout comme la réforme annoncée des collectivités locales, est un nouveau coup porté à la démocratie et aux services publics locaux. Elle est prise dans la continuité des mesures déjà mises en œuvre depuis plusieurs années.

Nous sommes déterminés à nous mobiliser, avec l'ensemble des élus pour que le Gouvernement abandonne la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand demande au Gouvernement :

- de surseoir au projet de réforme de la Taxe Professionnelle ;
- d'engager avec les collectivités territoriales un dialogue sur la réforme de la fiscalité locale.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,